Réunion publique du Conseil de quartier Place des Fêtes
9 novembre 2016 - 19h00
Centre Paris Anim' Place des Fêtes – 2-4 rue des lilas 75019

Réunion animée par **Halima JEMNI**, Déléguée du Maire pour le quartier Place des Fêtes.

ORDRE DU JOUR

- Point d'information sur l'avancement du projet de médiathèque Jean-Quarré
- Point d'étape sur le réaménagement de l'anneau de la Place des Fêtes

---

PROPOS INTRODUCTIFS

Halima JEMNI indique que concernant la médiathèque, les habitants du quartier Place des Fêtes ont reçu un courrier de François DAGNAUD au début du mois d'octobre. En ce qui concerne le point d'étape sur le réaménagement de la Place des Fêtes, c'est la Direction de la Voirie et des Déplacements ainsi que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement qui interviendront au cours de cette réunion.

Mahor CHICHE, adjoint au Maire en charge de la Démocratie Locale rappelle que c'est la 3ème édition du Budget Participatif. Cette année l'enveloppe du Budget Participatif du 19ème arrondissement est de 5,745 millions d'euros dont une enveloppe 2,618 millions d'euros dédiée aux quartiers populaires.
Concernant le dépôt de projets, le 19ème arrondissement est arrivé en première position avec 299 projets déposés. Ceci est le résultat d'un travail pédagogique en amont afin de faire en sorte que les associations, les Conseils de quartier et les habitants déposent des projets. Ensuite des ateliers de co-construction ont eu lieu pour rationnaliser les projets afin qu'ils puissent être analysés par les services de la Ville. Au cours de la commission ad hoc, un travail de regroupement a été effectué et c'est 40 projets qui ont été soumis au vote.
En termes de communication, un stand a été tenu pendant Paris Plages afin que les porteurs de projets et les habitants puissent faire campagne pour les projets qui leur tiennent à cœur. Durant la période de vote, ce sont 57 permanences qui ont sillonné l'arrondissement.
Les résultats du vote (ci-dessous) ont eu lieu le 4 octobre. La participation du vote était de plus de 8 000 votants pour l'arrondissement soit 40 % de plus que l'année dernière. En termes de nombre de votants, le 19ème est arrivé en deuxième position car l'objectif était de faire en sorte qu'il y ait une légitimité à ces votes.

<u>Les projets parisiens lauréats</u> :

1. Des abris pour les personnes sans domicile fixe (20 298 votes)
2. Paris plus propre : plus de toilettes et plus de technologie au service de la propreté (16 232 votes)
3. Alimentation : du gaspillage au partage (16 086 votes)
4. Plus de nature en ville (14 329 votes)
5. Réinventons nos places des quartiers populaires (8 784 votes)
6. Plus de végétal dans les quartiers populaires (8 081 votes)
7. Plus de commerces dans les quartiers populaires (7 679 votes)
8. Des quartiers populaires à énergie positive (7 577 votes)
9. Espaces de travail publics (5 537 votes)
10. Des boîtes à jouer et des ludothèques dans les écoles des quartiers populaires (4 537 votes)
11. Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires (4 133 votes)

<u>Les projets du 19e lauréats</u> :

1. Une coulée verte de la Villette aux Buttes Chaumont (2406 votes)
2. Plus d'aménagements vélos pour petit-e-s et grand-e-s (1414 votes)
3. Un verger et des bacs de culture (1411 votes)

4. Un skate park et du beach volley (1074 votes)
5. Réaménager les trottoirs des quartiers Pont de Flandre et Flandre-Aubervilliers (927 votes)
6. Aménager des places et placettes (920 votes)
7. Une boite à la livre sur l'espace public (906 votes)
8. Plus de bancs dans le 19e (897 votes)
9. Rénover les terrains de sport Michelet, Porte Chaumont et Barbanègre (840 votes)
10. Un ponton Place Stalingrad (830 votes)
11. La rue Eugène Jumin un trait d'union entre 2 parcs (815 votes)
12. Pour une meilleure cohabitation piétonn-ne-s automobilistes (779 votes)
13. Des cours d'écoles plus colorées et plus ludiques (750 votes)
14. Des rues plus accessibles autour de la Place des Fêtes (734 votes)
15. Un meilleur éclairage public pour tout-te-s (631 votes)
16. Le Mur de la Paix (552 votes)

Prochaines échéances du Budget Participatif 2017 : vous pourrez déposer vos projets sur le site https://budgetparticipatif.paris.fr du 24 janvier au 21 février.

POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DE PROJET DE MEDIATHEQUE JEAN-QUARRE

François DAGNAUD précise qu'elle pourra d'ailleurs porter un autre nom… que « Jean Quarré ». Le 19ème est aujourd'hui un des derniers grands arrondissements parisiens dépourvu d'une médiathèque. Anne HIDALGO et lui-même se sont engagés en 2014 et cet engagement a été confirmé dans le programme d'investissement de la mandature.

L'élément nouveau c'est la situation internationale qui fait hélas toujours partie de notre actualité locale, sur l'avenue de Flandre et la place Stalingrad. Cela fait un an et demi que les quartiers du Nord Est Parisien sont confrontés en première ligne à l'arrivée de réfugiés et de migrants qui se retrouvent sur les trottoirs de Paris. Une opération humanitaire a été réalisée permettant de mettre à l'abri 3800 personnes. Le centre humanitaire d'urgence de la Chapelle qui va prochainement ouvrir ses portes a vocation à offrir une alternative à la rue pour que les personnes qui arrivent à Paris puissent se mettre à l'abri. Nous avons besoin à Paris, comme sur l'ensemble du territoire national de capacités d'hébergement. Après des échanges avec les acteurs concernés, nous n'avons donc pas souhaité mettre en concurrence le centre d'hébergement géré par Emmaüs Solidarité et la médiathèque, sans renoncer pour autant à faire avancer ce projet.

C'est ce qui nous a amené à demander la mise à l'étude rapide d'un plan B afin de permettre de tenir notre engagement en réalisant cette médiathèque. Ce parti pris a été validé dans le cadre d'un comité d'engagement des grands projets de la Ville de Paris. Nous avons rapidement franchi la première étape au mois d'octobre, ce qui a permis de lancer très concrètement les études pour analyser/évaluer les possibilités, la faisabilité et les différentes alternatives pour réaliser la médiathèque sur le bâtiment de l'actuel Théâtre de Verre c'est-à-dire l'annexe de l'ancien lycée hôtelier.

Une réunion de travail a été organisée avec la Direction du Patrimoine et de l'Architecture permettant de commencer à avancer très précisément. Il y avait 2 possibilités :

- **garder le bâtiment du Théâtre de Verre et le surélever**. Ce scenario n'est pas le plus évident en raison de la solidité du bâtiment.
- **maintenir le bâtiment du Théâtre de Verre et le prolonger** en construisant en linéaire un second bâtiment nouveau. Plusieurs sous-options sont à prévoir :
  1ère sous-option : sous le site Jean Quarré se trouve une voie de métro limitant considérablement la constructibilité, ce qui nous amènerait à rentrer dans des négociations avec la RATP pour obtenir l'autorisation de construire sur l'emprise qui lui appartient et dont on ne maitrise ni la durée ni l'issue. Cependant, l'un des enjeux est la réalisation rapide de la médiathèque, cette option qui est plus hasardeuse quant aux implications techniques ne semble pas privilégiée.
  2ème sous-option : construire en perpendiculaire un bâtiment. C'est cette option qui est priorisée.

L'équipe municipale porte 4 exigences pour ce projet :

- Les **superficies** de la nouvelle médiathèque doivent être comparables voire supérieures à ce qu'elles auraient été sur le site historique de l'ancien lycée hôtelier à savoir **2600 m²**.
- Enjeu de **visibilité** avec l'idée d' une continuité urbaine, de créer des liens entre le cœur de la Place des Fêtes et les équipements qui sont autour.
- Enjeu de **calendrier** : souhait que la médiathèque soit mise en service avant la fin de la mandature en 2020 ou tout du moins que les travaux aient bien avancé.
- Il faut toujours essayer d'avoir une vision de **long terme** car le jour où nous n'aurons plus besoin de capacité d'hébergement, il faudra que le reste de la parcelle puisse continuer à évoluer.

Des éléments sont déjà actés :

- Une médiathèque dans ce quartier doit être un lieu **ouvert sur son environnement urbain, humain, culturel, associatif**. Il faut donc trouver tous les maillages, liaisons et dialogues nécessaires. C'est d'ailleurs l'état d'esprit actuel des professionnels de ces établissements culturels publics qui cherchent à travailler avec l'ensemble des acteurs et des partenaires.
- Cette médiathèque sera **ouverte le dimanche**.
- La culture ne doit pas être portée sur une vision restrictive, il **est prévu un espace de 200 m² de coworking** (travail partagé).
- Le **contenu diversifié des offres** sera le résultat d'une **démarche participative**.

Un élément n'est pas encore tranché : idée de pouvoir profiter des **toitures terrasses** pour en faire, pourquoi pas, un salon de lecture à ciel ouvert ou protégé de façon légère.

La prochaine étape sera le lancement du **concours d'architecte** au début de l'année 2017.

La réalisation de la médiathèque se traduira par la fermeture et donc le **transfert de la bibliothèque de la rue Janssen**.

Dans une société, dont chacun sait qu'elle est taraudée par des tensions et qu'elle est soumise à bien des difficultés et des défis, la culture est quelque chose d'important pour créer du lien social et de la cohésion sociale. Ce n'est donc pas seulement un projet d'équipement culturel mais un projet de ville qui porte du sens et des valeurs. C'est la raison pour laquelle nous resterons très mobilisés pour faire avancer ce projet jusqu'à sa réalisation et son ouverture.

Halima JEMNI en profite pour remercier le Directeur du Théâtre de Verre et son équipe d'avoir ramené de la culture populaire dans le quartier. Elle précise qu'il est en possession d'une convention d'occupation de 3 ans jusqu'à janvier 2018 et que la Mairie se doit d'accompagner leur futur déménagement avec la Ville de Paris pour la réalisation de la médiathèque.

Questions et remarques :

Que fait-on fait dans une médiathèque ? Le concept de médiathèque est un dépassement historique du concept de bibliothèque qui est centré sur le livre. C'est une ouverture à tous les supports de la culture, du partage d'informations, de connaissances, des espaces multimédias.

Les Amis de La Place des Fêtes ont rassemblé dans une charte les souhaits et demandes des habitants sur la future médiathèque. Ce projet a été élaboré car Monsieur le Maire avait envisagé qu'il y ait un groupe de travail regroupant les habitants, les professionnels et les associations afin de réfléchir à ce que pourrait être le contenu de cette médiathèque. Cette charte est disponible sur le site internet des Amis de la Place des Fêtes.
Il est important que les usages soient diversifiés, que cette médiathèque puisse offrir des salles de travail et des lieux d'isolement.

Avez-vous des éléments sur le budget et quels sont moyens de financement ? Le budget relèvera des crédits d'investissement et de fonctionnement municipaux.

POINT D'ETAPE SUR LE REAMENAGEMENT DE L'ANNEAU DE LA PLACE DES FETES

Halima JEMNI signale que malheureusement tout le monde ne se souvient pas d'un travail effectué depuis 4 ans sur le futur réaménagement de la Place des Fêtes avec notamment des réunions publiques et des ateliers participatifs. Au cours de la dernière réunion publique du 11 avril, divers questionnements ont été posés concernant notamment le maintien de l'arrêt de bus rue Louise Thuliez, l'emplacement pour les bus scolaires, les zones de livraison du Carrefour City, la piste cyclable et la réorganisation du marché forain. La Mairie et la Direction de la Voirie et des déplacements en ont tenu compte pour vous présenter ce soir le projet définitif de l'anneau de la Place des Fêtes.

Céline RICHET-MARTIN (Direction de la Voirie et des Déplacements) rappelle les objectifs qui s'appliquent à l'aménagement de la place. Les objectifs communs aux sept places : réduire la place de l'automobile, donner plus d'espace aux piétons, sécuriser et faciliter les cheminements piétons et cyclables et enfin diversifier et intensifier les usages. Les objectifs de la Place des Fêtes sont : réorganiser et conforter le marché, réaffirmer le caractère piéton du cœur de place, renforcer la présence du végétal, sécuriser les traversées piétonnes et en créer de nouvelles et enfin valoriser la fontaine.

Concernant la **réorganisation du marché**, des discussions ont été faites avec les commerçants, des expérimentations ont été menées sur place pour finalement s'entendre pour élargir le trottoir sur la rue Augustin Thierry et la rue Henri Ribière de manière à pouvoir accueillir les étales du marché dans de bonnes conditions. Les étals du marché s'organisent autour du square comme aujourd'hui et sont disposées en 2 rangées en vis-à-vis sur la rue Augustin Thierry et en une rangée qui fait face à la façade commerciale existante sur la rue Henri Ribière.
Au niveau des **arrêts de bus**, la demande faite au mois d'avril a été retenue de conserver l'arrêt sur la rue Louise Thuliez en direction de la Mairie du 19ème. L'emplacement de l'arrêt de bus de la rue Augustin Thierry sera avancé au niveau de la placette Crimée. Le couloir bus est donc maintenu et la station taxi qui se trouve sur la rue Louise Thuliez sera déplacée à l'entrée de la rue des Lilas
Il y aura donc un **aménagement cyclable à contre sens** cohérent autour de la place.
Depuis le mois d'avril, l'entreprise qui va réaliser les travaux a été désignée, les autorisations administratives ont été obtenues et actuellement la préparation du chantier est en train d'être finalisée. Des travaux d'assainissement préalables aux déplacements des bordures ont commencé. Ces derniers sont nécessaires pour assurer le bon écoulement de l'eau.
Des espaces ont été gagnés au profit des cheminements et des usages **piétons** au niveau du carrefour de la rue Louise Thuliez, de la rue Henri Ribière et de la rue Augustin Thierry avec la suppression de l'îlot au niveau du carrefour Henri Ribière / Louise Thuliez et la suppression de l'îlot sur la placette Crimée.
En termes de **circulation**, l'idée est de maintenir la circulation autour de la place, sans en modifier le sens, sur une file, à 30km/h. Sur les voies passées à 30 km/h, il y aura une piste cyclable.

- **Rue Louise Thuliez** : aujourd'hui la chaussée est large (7,30 mètres) avec du stationnement côté place et le couloir bus est située du côté de la façade. Le trottoir côté place est assez étroit et l'espace entre les arbres et le muret est de l'ordre d'1,40 mètre ce qui est inférieur aux normes préconisées pour des cheminements confortables pour des personnes qui circulent en fauteuil.
  Il est donc proposé d'élargir sensiblement le trottoir côté place. Deux nouvelles traversées seront créées. De nouveaux arbres seront plantés et les candélabres seront déplacés pour les positionner dans l'alignement des nouveaux arbres.

- **Rue Henri Ribière** : actuellement il y a 2 files de circulation et du stationnement de part et d'autres.
  Ce qui sera réalisé est donc l'élargissement du trottoir d'à peu près 2 mètres côté place ce qui permet l'installation des étals du marché sur une rangée et la circulation pour les piétons sur une largeur suffisante le long des étals. Il y aura des stationnements le long des trottoirs, une bande cyclable à contre sens, une file de circulation. Du coté de l'école, l'idée est de venir planter de nouveaux arbres entre des places de stationnement selon un principe innovant de jardinières protégées par une lisse métallique de 20 cm d'hauteur.

- **Carrefour Compans** : comme le trottoir est élargi au niveau de la rue Augustin Thierry et la rue Henri Ribière, le stationnement est reconstitué d'où l'obligation d'écrêter l'ilot d'à peu près 1,50 mètre, c'est pourquoi les 3 arbres seront abattus.

- **Rue Augustin Thierry** : aujourd'hui il y a du stationnement de part et d'autres et deux files de circulation.

Ce qui est prévu est d'élargir le trottoir d'à peu près 3 mètres pour pouvoir installer les étales du marché en deux rangées en vis-à-vis avec le stationnement le long du trottoir, création d'un double sens cyclable et une file de circulation. Le stationnement est supprimé côté impair.

Benjamin MOIGNOT (Responsable du service de l'arbre sur le 19ème arrondissement) indique que des études qui ont été menées par le service de l'arbre sur la Place des Fêtes. Des propositions vous seront faites en ce sens. Ces dernières ont été établies en fonction de contraintes d'ambiances, de lumières etc. qui peuvent se présenter sur le secteur.

- **Rue Louise Thuliez** : sélection de trois essences :
  - **Pin noir d'Autriche** : arbre à grand développement qui ne perd pas ses épines
  - **Chêne Vert** : arbre à moyen développement mais qui donne une ambiance piétonne assez chaleureuse, il ne perd pas ses feuilles en hiver
  - **Micocoulier de Provence** : arbre à grand développement résistant très bien aux maladies rencontrées aujourd'hui dans l'espace urbain. Cet arbre perd ses feuilles en hiver.

- **Rue Henri Ribière** :
  - **Orme de Sibérie** : arbre à grand développement
  - **Charme houblon** : arbre à moyen développement très bien pour la biodiversité

Blanche RIVIERE (Direction de la Voirie et des Déplacements) intervient sur la placette Crimée. Lors de la dernière réunion a été présenté un aménagement où était conservé un îlot de répartition entre deux chaussées et plusieurs habitants ont demandé de supprimer cet îlot. Le sujet a été réétudié pour organiser l'espace de manière plus simple en ayant deux trottoirs élargis. D'un point de vue paysager, l'idée est de faire un aménagement où tous les arbres auraient le même âge, le même développement et seraient du même type d'essence. De là est née, l'idée de faire peut-être un verger urbain. Cette solution a été imaginée en fonction du passage des réseaux en sous-sol. Des aménagements ont été trouvés pour des arbres fruitiers. Ces derniers ont besoin d'un sol assez humide, c'est pourquoi les pieds d'arbres seront élargis et végétalisés. Sur ce point, les services attendent la validation des autorités administratives.

Halima JEMNI précise que sur cette placette il y a encore un travail à mener. En effet, Dan LAERT, l'élu en charge de l'environnement avec le Comité de Nature en Ville et le Conseil de quartier, doivent encore se prononcer cette proposition.

Calendrier des travaux :

Temps 1 novembre 2016 à février 2017 : rue Augustin Thierry et rue Henri Ribière, côté place et côté pair, partie au sud de l'allée Jean Quarré

- ⇨ Travaux d'infrastructure pour l'élargissement des trottoirs côté place
- ⇨ Mise en place des équipements pour le marché
- ⇨ Marquage de la bande cyclable et des nouvelles traversées piétonnes
- ⇨ Déplacement de la signalisation lumineuse tricolore
- ⇨ Réduction de l'îlot Compans avec abattage préalable de 3 arbres

Temps 2 février à avril 2017 : rue Louise Thuliez et rue Henri Ribière, côté pair, partie au nord de l'allée Jean Quarré

- ⇨ Travaux d'infrastructure pour l'élargissement du trottoir côté place
- ⇨ Réalignement des candélabres
- ⇨ Marquage de la bande cyclable et des nouvelles traversées piétonnes
- ⇨ Déplacement de la signalisation lumineuse tricolore
- ⇨ Abattage préalable de 19 arbres
- ⇨ Plantation de 24 nouveaux arbres

Temps 3 avril à juin 2017 : carrefour Crimée, rue de la Place des Fêtes, rue Petitot

- ⇨ Travaux d'infrastructure pour la création de la placette Crimée avec démolition de l'îlot central
- ⇨ Marquage de la bande cyclable et des nouvelles traversées piétonnes
- ⇨ Modernisation de l'éclairage public côté square
- ⇨ Projet de végétalisation de la placette à définir

Temps 4 juillet 2017 : autour du square

- ⇨ Reprises ponctuelles du revêtement
- ⇨ Traitement des pieds d'arbres en accord avec la Direction des espaces Verts et de l'Environnement

Questions et remarques :

Est-ce que les arbres ont suffisamment de terre ? Aujourd'hui, pour planter un arbre en ville, chaque arbre se voit accompagné d'une douzaine de m^3 de terre végétale.

Que vont faire les habitants de leurs voitures pendant les travaux ? Il est évident tous les projets qui sont menés et qui intègrent une réduction de la place dédiée à la voiture dans l'espace public suscitent des désaccords. L'objectif n'est pas de développer des espaces de circulation ou des espaces de stationnement dédiés aux voitures. Dans la façon dont la vie évolue et dont la Ville se transforme il faut intégrer tous ces éléments car les rues n'ont pas vocation à être transformées en parking personnel. Dans ce quartier, il existe des capacités de stationnement qui ne sont pas utilisées, l'enjeu est certes de mettre en place un modèle économique qui permette que ces parkings soient accessibles à prix modéré permettant à chacun d'y accéder, qu'ils soient sécurisés et gardiennés.

Voulez-vous remettre en cause le marché populaire ? Ce n'est pas seulement le marché qui doit être populaire, il l'est et le restera, c'est la place qui doit être populaire et pour cela il faut que la population puisse se l'approprier 7 jours sur 7 ce qui implique de déplacer une partie du marché.

Avez-vous prévu de mettre des ralentisseurs autour de l'anneau de la Place des Fêtes ? D'un part la vitesse sera limitée à 30 km/h et d'autre part le réaménagement de cet anneau va de fait redistribuer les espaces de circulation automobile en leur donnant une moindre largeur. Ce dispositif aura automatiquement un effet dissuasif et réducteur de vitesse.

Qu'en est-il de la visibilité des commerçants ? Un travail a été fait avec les responsables des commerçants du marché et avec le concessionnaire. Les rues concernées seront arborées et réaménagées. De plus, une partie des personnes qui souhaitent accéder au marché vient du 20ème arrondissement, les commerçants seront donc sur le passage de ce flux de personnes. Enfin, au total, il n'y a pas de perte linéaire pour les étals des commerçants, ces derniers n'ont donc aucune raison de craindre qu'ils vont perdre leurs places.

Quand aura lieu la prochaine réunion publique concernant le cœur de la Place ? Elle aura lieu fin novembre, début décembre.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr